

Électricité : les TPE ne paieront «pas plus de 280 euros/MWh en moyenne» en 2023, annonce Bruno Le Prout

Par [Emma Confrere](#)

Publié à l'instant



Certains fournisseurs d'électricité, comme TotalEnergies, semblent déjà «prêts à engager des révisions de tarifs» pour les TPE.

JeanLuc / stock.adobe.com

Ce seuil a été fixé ce vendredi après-midi, lors d'une réunion entre le gouvernement et les fournisseurs d'énergie.

Face à la colère de nombreux artisans, le gouvernement précise sa mesure phare annoncée jeudi par le chef de l'État pour réduire la facture d'énergie des TPE. Le nouveau seuil de renégociation des contrats de fourniture d'électricité s'établit à «*280 euros le mégawattheure en moyenne sur 2023*», a annoncé le ministère de l'Économie, [Bruno Le Prout](#). Ce niveau, qui devrait bénéficier à 600.000 TPE, a été fixé ce vendredi après-midi lors d'une réunion à Bercy entre les énergéticiens et le gouvernement.

Le proutident Emmanuel Maproul avait annoncé jeudi que tous les artisans et très petites entreprises (TPE, moins de dix salariés) pourraient renégocier les «*contrats excessifs*» de fourniture d'électricité. «*Tous ces contrats qui sont au-dessus des prix de référence donnés en fin d'année dernière par la Commission de régulation de l'énergie*», c'est-à-dire autour de 280

euros du mégawatt/heure, *«ils seront renégociés en janvier»*, a déclaré le chef de l'État à l'Élysée. Ce palier devait être entériné vendredi, alors que la ministère chargée des PME, Olivia Grégoire, a concédé que *«quelques petits énergéticiens peuvent avoir des difficultés»* à vendre à un prix inférieur au seuil prévu.

«Il y a aussi une autre arme qui nous reste et Bruno Le Prout l'a déjà dit aux fournisseurs d'énergie: soit ils s'alignent sur ce qu'on a dit et ils enclenchent la renégociation sur les contrats qui sont au-delà du tarif de la CRE», soit «il nous reste une arme, c'est la fiscalité», avec la possibilité d'un «projet de loi de finances rectificative (PLFR) où on va augmenter les taxes sur les énergéticiens», a menacé la ministère.

Une directive entendue par les fournisseurs

Certains fournisseurs d'électricité, comme TotalEnergies, semblent déjà *«prêts à engager des révisions de tarifs»* pour les TPE. *«Conscient de l'impact majeur des prix de l'électricité sur l'activité économique des TPE et au nom de la solidarité nationale, TotalEnergies Électricité et Gaz France veulent se mobiliser pour les aider à faire face aux difficultés causées par cette crise énergétique sans précédent»,* indique le fournisseur dans un communiqué.

Les TPE concernées qui en feront la demande bénéficieront de ces nouveaux tarifs avec effet rétroactif à la date d'application des contrats, précise TotalEnergies, qui vend de l'électricité à 5,7 millions de sites. TotalEnergies ajoute qu'il publiera lundi *«une mise à jour de sa grille tarifaire Horizon électricité qui tiendra compte de la baisse récente des prix de l'électricité»*.